

Entre en vigueur le 01/01/2024

§3 Déroulement de l'épreuve

Développement

2.2.023 B Pour les Juniors (H & F), le développement maximum autorisé est de **8,02 mètres** et **7,41 mètres** pour les U17 (H & F) lors des épreuves du calendrier national et régional et pendant les championnats nationaux (**ce qui, UNIQUEMENT à titre indicatif, équivaut à 52x14/50x14 avec des pneus 700x30c**). Cette limitation est seulement d'application lors des épreuves route, NON applicable pour les épreuves cyclo-cross, épreuves sur piste (pignon fixe) et les épreuves VTT.

Communication en course

2.2.024 B L'emploi de moyens communication par radio ou autre communication à distance ne sont plus permis que dans les épreuves suivantes:

1. CLM individuel
 2. CLM par équipes
- Dans les catégories suivantes :

- **U17 (H & F)**
- Juniors (H & F) ;
- U23 ;
- Elites (H & F).

Interdiction dans toutes les autres épreuves sauf World Tour (H & F), ProSeries, Classe 1 (H & F).

U17 (H)

2.3.027 B Les U17 garçons peuvent être ravitaillés dans les épreuves sur route. Ceci doit se faire debout et du côté de la route excepté dans les ~~35~~ **30** premiers km et les 15 derniers km en accord préalable entre l'organisateur et le président du Jury dans une zone de ravitaillement qui doit être suffisamment longue et large. Le ravitaillement à partir d'une voiture et dans la zone d'arrivée est interdit.

2.3.039 B Lors des épreuves du calendrier national, le collège des commissaires – sauf mention contraire préalable et en concertation avec la police et l'organisation – éliminera de l'épreuve des coureurs au plus tard au moment où ils se situent à 3 minutes derrière le dernier coureur du peloton principal. Ces coureurs ne sont plus repris dans le classement des épreuves d'un jour.

Lors des épreuves par étapes du calendrier national, le principe susmentionné s'applique également en respectant les dispositions supplémentaires suivantes relatives au droit de départ à la prochaine étape et à la rédaction des classements:

- Minimum 2/3 de la distance de l'étape doivent avoir été parcourus;
- 10 sec par km non parcouru à imputer en plus du retard accusé au moment où **le dernier coureur** est éliminé de la course ;
- Le retard total du coureur ne peut dépasser le délai décrit dans le guide technique de l'épreuve